



Les jeunes doivent être préparé.e.s pour solliciter les SAFER. Sans cela, iels risquent de se faire devancer dans la priorité pour l'acquisition de terres

Pascal Loisl
Mai 2020

VALEURS

Transmissibilité
Renouvellement de l'activité agricole

INTERETS

Elevage ovin



Le saviez-vous ?

*

Le Fond d'avance cheptel est un prêt bancaire instruit par le GIE élevage Occitanie. A taux nul et remboursable en 7 ans dont 2 ans de différé au plus, il facilite l'acquisition d'un troupeau (GIE élevage Occitanie, 2014).

1 : Union de Promotion des Races Agricoles

2 : Société Agricole à Responsabilité Limitée

3 : Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole (formation d'un an au métier d'agriculteur)

5 : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (forme juridique agricole pour exploiter à plusieurs)

6 : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (organisme qui a pour rôle de réguler le foncier agricole en France)

7 : 05 61 94 14 14

Sa ferme

En 2009, après avoir été successivement conseiller agricole pour l'élevage ovin, cadre dans le secteur du conditionnement et de la distribution en gros de fruits et légumes, puis plombier, Pascal s'est installé sur la ferme des Moulères pour y élever des brebis jusqu'en 2019. Il a ré-ouvert une partie des terres laissées en friche, a fait construire une bergerie, un bâtiment de stockage et a développé un cheptel de 200 Tarasconnaises nourries à l'herbe. Les animaux, toujours présents, transhumant à Saint-Paul-d'Oueil près de Bagnères-de-Luchon. Inscrit à l'UPRA¹, Pascal est reconnu comme un sélectionneur de cette race locale. La SARL de Pascal a vendu en coopérative des agneaux élevés sur 30 hectares en AB. Pascal et sa compagne proposaient également le gîte à la ferme.

Pascal plaide pour l'installation de jeunes paysan.ne.s dans les campagnes afin de préserver une agriculture « à taille humaine ». Déjà proche de la retraite lorsqu'il a démarré son activité d'élevage, il s'est mis rapidement en quête d'un repreneur. Il a passé la main à son beau-fils et son fils en 2019.

Sa transmission

D'abord, les enfants de Pascal ne souhaitent pas reprendre la ferme de leur père. Le fils, Robin, cherche à devenir agriculteur mais préfère s'installer « en partant de zéro ». Dès ses premières années en tant qu'éleveur, Pascal propose donc la reprise à son beau-fils Benoît. Voyant que ce dernier se montre intéressé, il aborde plusieurs fois le sujet et Benoît finit par accepter définitivement en 2017, alors que Pascal s'apprête à prendre sa retraite.

Après un BPREA, Benoît s'associe en GAEC avec Robin qui a finalement trouvé 30ha supplémentaires de terres mitoyennes pour élever des porcs noirs en plein air. Le GAEC loue le foncier de la SARL de Pascal et rachète le troupeau de brebis grâce à un Fond d'avance cheptel*. Les associés élèvent donc en totalité une trentaine de porcs, 300 brebis et également 25 colonies d'abeilles qui devraient bientôt passer à 40. Ils poursuivent le bio et passent à la vente directe pour le porc et une partie du mouton.

De son côté, Pascal a pris sa retraite et habite aujourd'hui dans une autre petite ferme non loin de la première. Il a gardé une soixantaine de brebis avec sa compagne et continue à militer pour le renouvellement des paysan.ne.s à travers le syndicat de la Confédération paysanne 31.

Avec l'ADEAR 31

De par son engagement à la Confédération Paysanne 31, Pascal connaît bien les membres fondateurs de l'ADEAR 31. Il a accueilli bénévolement sur sa ferme des cafés-débats transmission et des formations sur le parcours à l'installation et la phytothérapie en élevage.

Avec la Confédération paysanne 31, il siège aux commissions SAFER où il défend ardemment l'installation de jeunes porteurs de projet. Il partage volontiers son expérience en ce qui concerne la transmission et l'acquisition de foncier et il est joignable pour échanger à ce sujet⁷.